

Emmanuel Macron et Pap Ndiaye à Marseille pour déployer le « chantier majeur » de l'école

Le chef de l'Etat est dans la cité phocéenne, ce jeudi, pour « accompagner la montée en puissance » de son laboratoire pour l'école, « chantier majeur » du quinquennat. Il sera accompagné du nouveau ministre de l'Education, Pap Ndiaye, qui fait son premier grand déplacement.



Emmanuel Macron à Marseille, le 2 septembre dernier. (Guillaume HORCAJUELO/POOL/AFP)

Par [Marie-Christine Corbier](#)

Publié le 2 juin 2022 à 10:57 Mis à jour le 2 juin 2022 à 10:58

Retour à Marseille. Le chef de l'Etat se rend, ce jeudi, dans la cité phocéenne, avec le ministre de l'Education nationale, Pap Ndiaye. Un premier déplacement sur le thème de l'école, pour mettre en scène ce « [chantier majeur](#) » du quinquennat et soutenir le nouveau ministre, [très critiqué dès sa nomination](#), qui fait son premier grand déplacement public. Sa visite dans le collège de Samuel Paty, le mois dernier, avait été très discrète.

Neuf mois après avoir annoncé qu'il voulait « [inventer l'école du futur](#) » à Marseille, Emmanuel Macron y revient pour « accompagner la montée en puissance de tout le dispositif », explique un proche. Le chef de l'Etat visitera l'école maternelle et élémentaire Menpentti, qui fait partie des 59 écoles expérimentales annoncées en septembre dernier.

« Changement de méthode »

Pour le président réélu, l'expérimentation est au coeur de son projet pour l'école. C'est aussi la vitrine de son « changement de méthode » pour l'éducation. Il avait dit, durant la campagne pour l'élection présidentielle, vouloir « consolider » les savoirs fondamentaux tout en l'ouvrant sur l'extérieur - aux parents, aux associations, aux collectivités - pour « bâtir le pacte républicain ».

« Il faut changer, refaire confiance au terrain, et il faut plus de souplesse », a-t-il indiqué mardi, à Cherbourg, en comparant la santé et l'éducation. Car « on investit beaucoup et, malgré tout, les acteurs - élèves, parents d'élèves... - sont malheureux », a glissé le chef de l'Etat.

Que s'est-il passé, à Marseille, depuis l'annonce, le 2 septembre dernier, des écoles expérimentales ? Elles devaient bénéficier, selon Emmanuel Macron, d'un « projet pédagogique adapté », véritable « laboratoire de libertés et de moyens », les enseignants devaient « choisir ces quartiers et les projets pédagogiques qui vont avec », les directeurs devaient pouvoir « choisir l'équipe pédagogique » et il fallait aussi « adapter, repenser les projets d'apprentissage, les rythmes scolaires, les récréations, la durée des cours, les façons d'enseigner ».

Les 50 écoles envisagées initialement sont finalement au nombre de 59. « Mais une vingtaine ne sont pas en éducation prioritaire, et sont même situées dans des zones favorisées », critique Virginie Aklouat, du SNUipp-FSU, le principal syndicat du primaire. « La volonté n'était pas d'en implanter que dans les quartiers prioritaires, plaide Cathy Racon-Bouzon, députée et candidate aux législatives pour la majorité présidentielle. Il y a des besoins forts pour accompagner les écoles en éducation prioritaire, mais les enfants ont aussi besoin d'apprendre autrement dans d'autres endroits. »

2,5 millions d'euros

Pour « apprendre autrement », les 59 écoles se sont vues octroyer une enveloppe globale de 2,5 millions d'euros depuis janvier dernier. Moins de 50 % de cette somme a pour l'instant été décaissée, explique-t-on au rectorat de Marseille en précisant que « le déploiement est progressif et différencié » et qu'il reste « largement de quoi faire » pour l'an prochain.

L'argent est versé aux écoles pour acheter du matériel ou payer des intervenants, par exemple. A l'école Menpenti où se rend Emmanuel Macron, un laboratoire mathématique a ainsi été mis en place. Dans d'autres écoles, l'expérimentation mêle, par exemple, apprentissage de la lecture et pratique musicale, propose des cours d'anglais aux parents pour les faire entrer dans l'école, ou encore des partenariats avec des artistes.

« Certaines écoles sont très avancées, d'autres pas », indique Cathy Racon-Bouzon. Les plus avancées sont celles qui y avaient réfléchi depuis plusieurs années. Le lancement des projets des 59 écoles doit être généralisé pour septembre 2022.

Les écoles ont été rangées par thématiques - certaines travaillent sur des projets innovants en mathématiques, en français, sur le sport, les arts, la culture et la musique, le développement durable ou encore les classes flexibles - avec chaises et tables sur roulettes et des élèves qui travaillent en ateliers et pas forcément face à un tableau, pour changer les pratiques pédagogiques.

Ces écoles expérimentales ont aussi bénéficié de moyens supplémentaires, avec des décharges pour laisser du temps aux directeurs d'école et aux enseignants de s'occuper de leur projet - alors qu'ailleurs, on manque cruellement de remplaçants, grince-t-on au SNUipp. Depuis janvier, les enseignants se sont aussi formés en dehors du temps scolaire, le mercredi matin, et des primes ont été octroyées aux écoles pour le temps supplémentaire que les enseignants consacrent au projet.

« Ecoles à deux vitesses »

« La crainte d'avoir des écoles à deux vitesses se matérialise, déplore Virginie Aklouat. La différence de crédits est monumentale et le matériel à disposition également. »

Et qu'en est-il des effets sur les élèves ? Au SNUipp, on redoute « la pression » et « le besoin d'avoir des résultats », « comme pour les évaluations nationales des élèves ». « C'est le point négatif, on ne connaît toujours pas les modalités de l'évaluation, explique aussi Franck Delétraz, secrétaire départemental du SE-Unsa. Et les écoles expérimentales ne savent pas combien de temps va durer l'expérimentation. » « Il n'y a pas de date de péremption de l'enveloppe des 2,5 millions d'euros,

indique-t-on simplement au rectorat en parlant d'un déploiement des projets « progressif et différencié ».

Parmi les sujets qui fâchent les syndicats, le recrutement des enseignants par les directeurs d'école, qu'ils avaient vertement critiqué, a finalement laissé place à des « postes à exigence particulière », pour lesquels le directeur d'école peut émettre un avis. L'Education nationale a renoncé à la remise en cause de la procédure d'affectation au barème que le chef de l'Etat avait laissé entrevoir.

Reste à savoir, malgré ces critiques, si le chef de l'Etat décidera dès aujourd'hui de lancer d'autres expérimentations en France. C'est ce qu'il avait évoqué en septembre.